



Site patrimonial  
remarquable



Menuiseries N°2

# Rénover ses volets

→ Vos volets s'écaillent, donnent des signes de fatigue ; vous pensez que les changer est la solution. Mais vous habitez en Site patrimonial remarquable, dans le cœur historique de Toulouse, et vos volets sont uniques.

Ils témoignent de l'histoire architecturale de la ville et constituent un élément important de votre façade.

## Que faire pour améliorer vos volets ?

### 1/ Pourquoi les conserver ?

Les volets jouent un **rôle essentiel** à la fois pour le confort d'été, en protégeant les fenêtres de l'ensoleillement direct, et pour le confort d'hiver, en abritant du vent et du froid. Les volets sont également un bon isolant contre le bruit.

### 2/ Comment les restaurer ?

Privilégiez la conservation et la restauration des volets anciens : décapage, ponçage, peinture. La plupart des dégradations mineures des volets en bois **peuvent être réparées**, sans nécessiter un remplacement complet. Vous pouvez même réaliser vous-même l'entretien des volets.

Attention toutefois : les volets intérieurs, constitués de panneaux de boiseries, doivent être restaurés. Ils sont une **solution d'occultation, de confort thermique et acoustique**.

### 3/ En cas de remplacement ou de travaux de façade

Les éléments de ferronnerie, notamment les lambrequins (ornement fixé sur la partie supérieure d'une fenêtre qui masque un store extérieur) ne doivent

pas être supprimés. Généralement ajourés comme une dentelle, ils sont une expression décorative de la façade.

Les volets doivent être identiques sur l'ensemble de l'immeuble (matériaux, typologie, teinte).

Il est nécessaire de conserver ou de restituer les matériaux et le modèle d'origine.

Les anciennes ferrures peuvent être restaurées et réemployées afin de ne pas réaliser de nouveaux scellements en façade.

Les volets en PVC sont strictement interdits.

Les volets roulants sont également interdits sauf cas exceptionnel, si l'architecture s'y prête.

Les volets doivent être peints dans la même teinte ou la même nuance que celle des fenêtres, en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France. Le blanc, le vernis et la lasure sont proscrits.

#### BON À SAVOIR

L'ensemble des travaux visant à modifier l'aspect de la façade est soumis au dépôt d'une déclaration préalable auprès du service des autorisations d'urbanisme de la mairie de Toulouse qui consultera pour accord l'Architecte des Bâtiments de France.

Contact : voir au verso

# Exemples de restaurations

**oui**



Menuiserie bois

**oui**



Volets intérieurs

**oui**



Menuiserie bois

**non**



PVC interdit

**non**



Volet roulant interdit

**non**



Volet roulant et aluminium interdits

**non**



La couleur des volets n'est pas en harmonie

## Plus d'informations

Service des autorisations d'urbanisme  
1 place des Carmes à Toulouse  
Accueil de 9h à 16h45 du lundi au vendredi.  
Tél. : 05 62 27 61 61 / toulouse.fr  
autorisations.urbanisme@mairie-toulouse.fr



**MAIRIE DE TOULOUSE**  
www.toulouse.fr

toulouse  
métropole

Toulouse en grand !